



Arrêté du Grand Conseil

Date de la séance du GC : 3 décembre 2025
N° d'affaire : 2025.GRPARL.312

Pour la sauvegarde de la liberté alimentaire et le soutien à l'agriculture suisse

Le Grand Conseil du canton de Berne décide :

Adoption comme suit :

Chiffre 1 : Rejet (Oui 73, Non 74, Abstentions 0)
Chiffre 2 : Adoption (Oui 74, Non 73, Abstentions 0)

Berne, le 3 décembre 2025

Au nom du Grand Conseil



Edith Siegenthaler
Présidente

Patrick Trees
Secrétaire général